MAIRIE DE COBONNE
Tel : 04 75 25 24 77
info@mairiedecobonne.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE COBONNE DU 19/10/2026

Nomination du secrétaire de séance : Cécile GUILLOT

Présents : Mathieu BARNIER, Monique FARNIER, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Catherine GONTARD ,Cécile GUILLOT, Dorian MAGNON, (arrivé à 21H00) Emilie MAGNON, Laurent MINEL, Angèle PAGLIARO. Thierry RAILLON,

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2026 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote : unanimité

2) Désignation du référent mobilité à la CCVD:
Manuel GASCOIN est désigné élu référent pour la mobilité à la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Vote : adopté à l'unanimité

3) PLUI : projet d'édifications de clôture et travaux de ravalement de façades soumis à déclaration préalable :
Lors de la commission d'urbanisme de la CCVD du 1er octobre, il a été évoqué la possibilité de soumettre ces travaux à déclaration préalable, cette mesure permettrait de vérifier en amont de leur réalisation, leur conformité au PLUI. L'objectif étant de favoriser la préservation de la qualité architecturale du territoire et d'assurer une meilleure cohérence de traitement des projets. Le conseil municipal de Cobonne décide de soumettre à déclaration préalable uniquement les travaux de ravalement de façades.

Vote : adopté à l'unanimité

4) catégories et durée des concessions funéraires et cinéraires:

Les concessions funéraires et cinéraires seront désormais accordées pour une durée de 15 ans ou de 30 ans. Les concessions peuvent être de type individuelle, collective ou familiale.

Vote : adopté à l'unanimité

5) Tarif des concessions funéraires et cinéraires :

Les tarifs des concessions en pleine terre sont de 100 euros pour 15 ans et 200 euros pour trente ans. Une concession représente une surface de 2,64 m², le prix est donc de 37,88 euros le m². La concession cinéraire d'une case au colombarium est également de 100 euros pour 15 ans et 200 euros pour trente ans.

Vote : adopté à l'unanimité.

6) Changement de défibrillateur :
Le défibrillateur du jardin du donjon est défectueux, il convient donc de le remplacer. Après avoir consulter 4 entreprises différentes, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Fuerza 07 pour un montant de 1138,80 euros.

Vote : adopté à l'unanimité

7) Règlement des cimetières, de l'ossuaire et du colombarium :
Le Maire présente le règlement qui s'appliquera aux cimetières, à l'ossuaire et au colombarium. Les règlements relatifs aux dispositions générales, aux travaux, aux concessions, à l'entretien et aux inhumations sont précisés.

8) point d'information sur l'école : accueil des maternelles :
Les travaux de rénovation énergétique de l'école sont bien avancés et se finiront à la fin de l'année 2026, les enfants pourront ainsi bénéficier d'une école isolée avec brasseurs d'air en cas de canicule. Le mouvement de dénatalité constaté dans la société française va impliquer la fermeture d'un certain nombre d'écoles dans la décennie à venir. La commune de Cobonne souhaite se donner toutes les chances de conserver son école car elle est un centre de vie très important pour l'ensemble de la population. Il existe une demande de parents d'élèves pour scolariser les enfants dès la petite section de maternelle à Cobonne. Des échanges avec l'instituteur et le conseil d'école permettent d'envisager l'accueil des enfants dès l'âge de 3 ans dans de bonnes conditions.

Aussi, pour l'ensemble de ces raisons, le conseil municipal de Cobonne décide d'ouvrir l'école de Cobonne aux enfants de petite et moyenne section de maternelle dès la rentrée de septembre 2027.

Vote : adopté à l'unanimité

9) Renonciation de certains pouvoirs de police de la présidente de la communauté de communes du val de drôme :
La présidente de la communauté de communes nous informe qu'en raison des délibérations des communes de Soyans, Félines, Montoison, Livron et Loriol, elle a renoncé aux pouvoirs de police spéciale de l'habitat, de la publicité, en matière de collecte des déchets ménagers, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires des gens du voyage.

10) La commission animation propose aux enfants de l'école et aux habitants de Cobonne de participer aux décorations de noël. 2 sapins seront dressés au jardin du donjon et devant l'école.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à : 22h00

Le secrétaire de Séance
Cécile GUILLOT

Le Maire
Manuel GASCOIN

MAIRIE DE COBONNE
26 (Drôme)